

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 septembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

« Dans le cadre de la stratégie de prévention, le Gouvernement a décidé d'introduire une offre de bilans de santé réguliers chez le médecin généraliste respectivement le médecin référent à partir de l'âge de 30 ans.

L'objectif de cette offre de prévention est de détecter les risques potentiels de différentes maladies.

Pour ce faire, le médecin généraliste respectivement le médecin référent procèdent à une anamnèse approfondie et à un examen clinique, ainsi qu'à des examens de laboratoire complémentaires.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Madame la Ministre peut-elle fournir des détails concernant l'avancement de la mise en œuvre de cette initiative ?*
- Des formations spécifiques à l'intention des médecins seront-elles mises en place ?*
- Les informations de santé recueillies ainsi seront-elles conservées dans le dossier de soins partagé ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Carole HARTMANN
Députée